

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CS108

présenté par

Mme Blin, Mme Corneloup, Mme Frédérique Meunier, M. Juvin, M. Ray et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 27

À l'alinéa 31, substituer aux mots :

« du coût »

les mots :

« de l'impact technique, administratif ou financier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.